

DEPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE
RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 19/12//2017
à 20 H 00

Date d'affichage :
le 22/12/17

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

**LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LA
CHAPELLE ERBREE**
Légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie
en séance publique
sous la présidence de :
Monsieur MARQUET Joël,
Maire

Étaient présents :

MARQUET Joël,
CHEDEMAIL Daniel
PLANCHAIS Pierre,
BRETON Magali,
LEJAS Géraldine,
ROULE Patricia,
BILHEUDE Isabelle,
LOISEL-LEVEQUE Betty
GÉRARD Gabriel
DONVAL Gérard

COURTAIS Stéphanie

Absents excusés :

- MOREAU Marie-Cécile
a donné pouvoir à ROULE
Patricia

- GUILLOTIN Michel a
donné pouvoir à

CHEDEMAIL Daniel

- TRAVERS Joël a donné
pouvoir à MARQUET Joël

- BLOT Virginie a donné
pouvoir à LOISEL-
LEVEQUE Betty

Formant la majorité des
membres en exercice.

Secrétaire de séance :
LOISEL-LEVEQUE Betty

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 est approuvé.

1 – Recrutement de l'agent recenseur pour le recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population sera réalisé sur le territoire de la commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Monsieur le Maire informe qu'il a désigné par arrêté Madame Sandrine ALVARES PEREIRA coordinateur communal. L'agent nommé « agent coordonnateur » ne pouvant être en même temps agent recenseur, il faut procéder au recrutement d'un agent recenseur contractuel. Cet agent sera rémunéré sur la base brute suivante : 1 275€ pour l'ensemble de la mission (frais de déplacement, formations et l'ensemble de la vacation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- prends acte de la désignation de l'agent coordinateur communal pour assurer les fonctions d'encadrement de l'agent recenseur.
- crée le poste d'agent recenseur non titulaire pour la période du recensement
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent recenseur pour la période du 18/01/18 au 17/02/2018 et l'autorise à signer tout document relatif au dossier.
- accepte la rémunération de l'agent recenseur soit 1 275€ brut.

2 – Groupement de commandes pour Curage des fossés et Arasement des accotements 2018

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de ST M'HERVE, MONTAUTOUR, PRINCE, CHATILLON-EN-VENDELAIS, ERBREE, LA CHAPELLE-ERBREE, BALAZE ET BREAL-SOUS-VITRE ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour l'année 2018.

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour l'année 2018, par délibération de chacun des membres de groupement ;

Considérant que la commune de BALAZE sera chargée de tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres du groupement de commande pour l'année 2018 ;

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements pour l'année 2018, sur les communes du groupement ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

- Confirme son adhésion pour l'année 2018 au groupement de commandes pour réaliser les travaux de curage des fossés et d'arasement des accotements 2018 ;

Le cas échéant :

- désigne un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :
 - Monsieur Joël TRAVERS
 - Monsieur Joël MARQUET

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'opération de curage des fossés et d'arasement des accotements 2018.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Remplacement du ballon d'eau chaude au local technique par l'Ets MAINFROID : 354,20€
- Diagnostics plomb et amiante par SPERTYS de CESSON SEVIGNE : 259,00€
- Maintenance du photocopieur par ASI de CHATEAUBOURG : 363,48€
- Tracto pelle et pierres (chemin de la Vairie) par Nicolas CHEVREL : 340,97€
- Elagage, débroussaillage par Nicolas CHEVREL : 3 488,40€
- 5 000 enveloppes par l'imprimerie MORVAN FOUILLET : 441,60€

INFORMATIONS DIVERSES

- *Proposition foncière : Monsieur Daniel CHEDEMAIL fait le compte rendu d'une rencontre avec Mme VIEL, propriétaire en indivision d'un terrain de 1 hectare 27 dans la zone constructible de la carte communale. Ils souhaitent vendre au prix de 4€ le m². Monsieur le Maire fait remarquer que le prix est bien supérieur aux communes rurales du secteur. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à acquérir ce terrain en réserve foncière. Monsieur Daniel CHEDEMAIL est invité à renégocier le prix.*
- *Monsieur le Maire fait part d'un courrier concernant le contournement de la ville de VITRE. Celle-ci a lancé une étude pour fluidifier la circulation. L'attention est portée sur la route du Bourgneuf qui représente plus de 1200 véhicules par jour avec près de 10% de poids lourds. Les usagers de cette route sont obligés de monter «Les Courgains » ou passer devant la Grenouillère provoquant la gêne pour les riverains. Le projet d'une rocade reliant la route de LAVAL au rond-point St M'HERVE-ERNEE pourrait être un bon compromis.*
- *Monsieur le Maire informe d'un rendez-vous avec Vitré Communauté le mercredi 20 décembre à 14h pour l'aménagement du site de la Meltière.*
- *Monsieur le Maire informe que les travaux de finition pour les Bornes d'Apport Volontaire seront réalisés en janvier.*
- *Monsieur Daniel CHEDEMAIL informe que le hall d'entrée et le plafond de la salle polyvalente aurait besoin d'être rafraîchi. Le conseil municipal prend acte.*
- *Il a été constaté des dégradations sur le terrain de foot et le multisports avec un scooter. A surveiller.*
- *Demande de subvention supplémentaire pour le gala des Demzelles qui aura lieu au centre culturel. Manque d'information avant de statuer.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire de Séance,
LOISEL-LEVEQUE Betty

Le Maire,
Joël MARQUET

